



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
SAINTE-MARIE

Objet : Règlement numéro 445-01-2024

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, madame Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, **qu'à la séance ordinaire du 16 janvier 2024**, il a été adopté le règlement numéro 445-01-2024 « **Règlement établissant la tarification pour des biens et services de la MRC de La Nouvelle-Beauce – Abrogeant le règlement numéro 383-04-2018** ».

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC au, 280, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC de La Nouvelle-Beauce durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au <https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/avis-publics/>.

Donné à Sainte-Marie, le 17 janvier 2024.

